

VENTES PUBLIQUES DE MARCHANDISES AUX ENCHÈRES

L'imposition d'une taxe de 1 p. c. sur le produit des ventes aux enchères a considérablement diminué les ventes aux enchères de marchandises pour le commerce. Il est certaines marchandises comme par exemple les fruits frais, qui sont souvent expédiés en consignment pour être vendus à l'encan à leur arrivée au lieu de destination, car la nature périssable de ces consignations ne permet pas de les mettre en magasin et de les faire placer par des voyageurs etc., tandis que, d'un autre côté, l'incertitude qui existe sur la condition où elles seront à leur arrivée, après une assez longue traversée empêche les commerçants en gros d'acheter ferme aux pays de production. Ils préfèrent voir la marchandise rendue à la portée de leurs magasins et en offrir le prix qu'elle vaut suivant sa condition et les besoins du marché.

Notre entreprenant encanteur M. Thomas J. Potter, après beaucoup de démarches et de travail, vient de ressusciter chez nous, pour ainsi dire, ces ventes si intéressantes qui attirent à Montréal les marchands de gros de tout le Canada et les principaux marchands des Etats de l'Ouest. Ces derniers donnent la préférence aux consignations importées par Montréal, parce que, vu les conditions climatiques de la traversée les fruits arrivent ici souvent en meilleure condition qu'à New-York, Boston ou Philadelphie, et qu'ils sont plus près de chez eux, coûtant, par conséquent moins cher de transport; car le transport qui doit se faire par express est une considération très importante pour eux.

La première vente régulière à l'encan de la saison a été celle du chargement du vapeur "Dracona" de la ligne Thompson, consistant en oranges et citrons de Messine et Palerme. Cette vente a eu lieu en deux fois, vendredi le 3 mai, M. Potter a vendu les caisses qui ont atteint les prix de \$5.12 1/2 à \$5.50, les acheteurs représentant toutes les parties du Canada.

Mercredi, le 8 mai, M. Potter a vendu 30,000 boîtes à une audience où, outre les acheteurs canadiens les acheteurs américains étaient largement représentés; nous avons remarqué:

De Montréal: MM. Frank Hart, Vipond & McBride, J. J. Vipond, McBride & Harris, George Vipond, John McBride, Renwick & Caldwell, J. Coghlin, S. M. Sylvestre, Gosselin & Grenier, J. B. Clogg & Cie, M. Grail & Cie, F. Jobin J. C. Cam, bell J. H. Connell, E. Durand, Hart & Tuckwell, B. J. Fau-teux, N. Pauzé, J. Bonner, E. Boucher, J. Barry, Bédard & Hen-nepin, W. J. Bell, M. Cassidy, O. E. Hart, Bowes & McWilliams, J. Lemay.

De Hamilton: J. Livernois, W. H. Dickson.

D'Ottawa: H. A. Browne, F. Finan, D. Moreland & W. Bor-h-wick.

De Toronto: S. K. Mayer, R. S. Gallagher, M. Williams & Eve-rett, James Bream, R. G. Murdoch, Jos. Gouée.

De Brockville: J. L. Upham.

De Winnipeg: A. C. McPherson & Kulbe & Cie.

De Kingston: W. McKae.

De Sarmia: J. F. Wood & Cie.
De London: R. Shuttleworth.
De Chicago: N. O. Coble.
De New-York: D. Arcio, Morris & Williamson, J. Mercadente, J. A. Golden.
De Boston: H. Currier, etc., etc.

La demande locale a été si forte que les acheteurs américains n'ont pu s'assurer qu'une partie des lots qu'ils convoitaient. Toute la consi-gnation, (600 lots) a été vendue en quatre heures et les prix ont dépassé de 50 à 75 c. par boîte ceux du marché de New-York. Les oranges de Palerme ont été ven-dues de \$2.25 à 3.12 1/2; les demi-boîtes, de \$1.60 à \$2.25; les citrons de \$1.60 1/2 à \$9.50. Les oranges de Messine, en boîtes, de 2.12 1/2 à \$3.00; les citrons de \$2.50 à 3.87 1/2. Les oranges de Sorrente, de 2.12 1/2 à \$3.50 et les citrons de \$2.62 1/2 à \$3.62 1/2.

Les succès de la vente et les prix satisfaisants sont dûs outre la part qui en revient à l'habileté avec la-quelle M. Potter a conduit les en-chères, à la parfaite condition des fruits; la ligne Thompson dont Messrs R. Reford & Cie, sont les agents à Montréal se fait un strict devoir de donner un soin tout spé-cial à l'emballage, à l'arrimage et à la manutention des fruits pen-dant la traversée et le chargement du "Dracona" est une preuve que ces soins, n'ont pas été perdus.

Nous en sommes d'autant plus heureux que c'était une des condi-tions essentielles de la prospérité et du succès des ventes de fruits aux enchères à Montréal.

BANQUE DE MONTREAL

L'état des opérations du dernier semestre de la banque de Mont-réal, a publié samedi dernier, a pris beaucoup de gens par surprise.

Le fonds de réserve de la banque ayant atteint 50 p. c. du capital et le fonds contingent dépassant \$100,000, on avait compté que sui-vant la promesse qui avait été faite, tous les profits de la banque se-raient distribués aux actionnaires sous forme de dividende ou de bonus. Lorsque l'on eut appris que le prochain dividende semestriel ne serait que de 5 p. c., sans bonus, on en avait conclu que les profits de l'exercice ne dépassaient pas de beaucoup 10 pour cent. Or d'a-près l'état publié, samedi, les pro-fits ont dépassé 11 pour cent, et, après avoir mis de côté les \$50,000 destinés à des travaux de construc-tion, il restait encore assez, sans toucher au fonds contingent, pour payer un bonus de 1 p. c.

Pour quelle raison ne l'a-t-on pas que fait? C'est ce qu'on ne saura que lors de l'assemblée généra-le, le lundi trois juin. D'ici là, on se perdra en conjectures, mais nous devons avouer que, parmi les spéculateurs et les capitalistes, il en est qui soupçonnent une man-œuvre pour jouer sur les actions de la banque. En effet, sur l'an-nonce du dividende sans bonus, les actions sont tombées de 229 à 225; puis, comme ceux qui con-naissaient les chiffres satisfaisants de l'état des affaires se sont mis alors à acheter, les cours sont re-montés graduellement à 229. Il y avait donc un bénéfice de 3 à 4 p. c. à réaliser en quelques jours sur cette valeur, pour ceux qui con-naissaient le dessous des cartes, et

ceux-là sont les directeurs de la banque et leurs amis.

Nous ne donnons, naturellement, ce qui précède qu'à titre d'informa-tion et sans en prendre aucune-ment la responsabilité; la position des directeurs de la banque étant telle qu'il nous est difficile de les supçonner d'un agiotage de ce genre.

Voici l'état de comptes au 30 avril publié par la direction de la banque.

BILAN.	
Solde au crédit du compte	
Profits et pertes au 30	
avril 1888.....	\$690,241.52
Profits de l'exercice terminé	
le 30 avril 1889, déduction	
faite des frais d'adminis-	
tration et des pertes pro-	
posables.....	1,377,176.01
	\$2,067,417.53
Dividende de Déc.	
1888, 5 p. c.....	\$600,000
Dividende de juin	
1889, 5 p. c.....	600,000
Somme réservée	
pour construction	50,000
	1,250,000.00
Solde au crédit du compte	
Profits et pertes.....	\$817,417.53

ETAT GÉNÉRAL AU 30 AVRIL 1889.	
PASSIF.	
Capital.....	\$12,000,000.00
Réserve.....	6,000,000.00
Profits et pertes.....	817,417.53
Dividendes non réclamés..	6,679.52
Dividende semi annuel pa-	
vable le 1er juin.....	600,000.00
Réserve pour construction.	50,000.00
Circulation.....	5,349,452.00
Dépôts en compte courant..	8,240,256.53
Dépôts à intérêt.....	18,843,931.32
Dû à d'autres banques.....	113,713.58
	\$52,021,450.27

ACTIF.	
Espèces.....	\$2,632,084.46
Billets du gouvernement..	1,803,991.00
Balances dues par d'autres	
banques au Canada.....	221,203.68
Dû par banques ou agen-	
ces aux Etats-Unis.....	12,234,891.44
Dû par banques dans la	
Grande-Bretagne.....	835,848.93
Billets et chèques d'autres	
banques.....	941,997.41
Actif immédiatement réa-	
lisable.....	\$18,670,106.97
Escomptes et avances.....	32,593,745.22
Dettes échues garanties...	119,215.89
do non garanties.....	33,382.19
Bâtisses à Montréal et	
ailleurs.....	600,000.00
	\$52,021,450.27

CONTREFAÇONS

En général les contrefaçons sont trop nombreuses. A quoi peut-on les attribuer? Est-ce à cause de l'apathie des vérita-bles producteurs, confiants dans la supé-riorité des produits qu'ils fabriquent, dé-daigneux de se protéger en poursuivant à outrance devant les tribunaux d'auda-cieux et peu consciencieux fabricants ou marchands qui vendent aux malheu-reux clients des produits malsains, tou-jours nuisibles? Est-ce à cause de l'indif-férence des acheteurs qui ne font pas assez attention aux marchandises qu'ils paient pourtant bien cher! Nous ne sa-vons pas trop. Mais quoiqu'il en soit le mal existe et il est grandement pour les commerçants et les consommateurs de surveiller rigoureusement leurs inté-rêts.

La Compagnie de Poudre Engrais-sive et Nourrissante de Maisonneuve paraît devoir entrer vigoureusement dans cette

voie et est fortement décidée à agir contre ceux qui fabriqueront en contrefaçon son célèbre produit, si apprécié des cul-tivateurs et propriétaires de chevaux, de même que les marchands peu scrupuleux qui l'offriront en vente.

De façon à ne pouvoir permettre aucu-ne erreur le Directeur de cette Compa-gnie a acheté une marque de fabrique dont on ne peut se servir sous peine de dommages considérables, c'est un che-val tenu en laisse. De plus l'annonce qui paraît dans une autre colonne reproduit fidèlement la forme du sac en coton, la façon dont il est scellé et le cheval tenu en laisse. On ne peut donc plus se trom-per.

Fait significatif très important. Depuis que nous avons signalé dans des articles précédents les dangers réels que cour-raient les marchands en vendant, ou les acheteurs en se servant de produits fal-sifiés, un bon nombre de marchands ont retourné aux contrefacteurs leurs pro-duits falsifiés et ont donné à la Cie de Poudre Engrais-sive et Nourrissante de Maisonneuve des commandes importan-tes. Ce fait dénote suffisamment l'importa-ance d'une publicité honnête et loyale. Jusqu'à présent il n'y a que deux mar-chands, l'un vendant en gros, l'autre en détail qui s'obstinent à ne pas faire comme les autres. La compagnie les a notés et va les surveiller de près.

De plus, le Directeur de la Compagnie de Poudre Engrais-sive et nourrissante, voulant faciliter le commerce de détail, vend cette célèbre préparation en quarts contenant en outre la quantité de sacs suffisante, toujours avec la même mar-que de commerce telle que nous venons de la désigner, afin qu'on ne puisse tromper l'acheteur, pour permettre aux négociants de la détailler à la livre si le client le préférerait.

D'importants certificats dont on ne peut nier l'authenticité seront publiés de temps à autre dans nos colonnes afin de bien établir la supériorité de la Poudre Engrais-sive et Nourrissante.

Pour nous résumer, nous dirons: Vou-lez-vous des animaux sains et robustes, des chevaux vigoureux et alertes, n'em-ployez seulement que la célèbre Poudre Engrais-sive et Nourrissante telle que désignée par l'annonce qui paraît plus loin et vous vous en trouverez bien.

DEBENTURES

Corporation de la Ville Salaberry

DE VALLEYFIELD.

La Corporation de la ville Salaberry de Valleyfield demande par les présentes des offres pour \$22,000 de débentures. Ces débentures, au montant de \$50.00 chacune, sont faites payables à la Banque Montréal, à Montréal, dans 25 ans, et portent intérêt annuel payable à Montréal, à cinq pour cent (5 %) par année, payable semi-annuellement, les premiers jours de mai et novembre de chaque année. Des coupons sont annexés à chaque débenture pour l'intérêt semi-annuel.

La corporation de la dite ville se réserve le privilège de racheter chaque année, le premier jour de novembre, un montant proportionné à deux par cent des dites débentures.

Les soumissions pourront être adressées au sousigné

R. S. JORON,

Sec. Trés. C. V. de V.

Salaberry de Valleyfield, }
25 avril 1889.

CHAS. CLAVETTE

FABRICANT DE

Corniches et Tôle Galvanisée

Couvreur, Plombier, Poseur
d'Appareils à Vapeur, Gaz, etc.

329 et 329 1/2 rue St-Laurent

MONTREAL.

La Société ci-devant existant sous le nom de Clavette & Giguère ayant été dissoute le 16 octobre 1888, M. Chas. Clavette est seul autorisé à recevoir le paiement des comptes dus à la dite Société
2 novembre 1888.